



COMMUNE DE HABAY

ORDONNANCE DE POLICE

**ORDONNANCE DE POLICE**

Attendu qu'en vue d'assurer la sécurité sanitaire (virus du COVID-19) des promeneurs;

Vu les articles 117 (alinéa 1er) et 119 (alinéa 1er) de la loi communale;

Vu l'article 130 bis de la loi communale;

Vu les articles 133 (alinéa 1er) et 134 (alinéa 1er) de la loi communale;

Vu l'article 135 (par.2) de la loi communale;

Vu l'Arrêté Ministériel du 18 mars 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 ;

**ARRETE :**

**Art. 1 :** le chemin de Nice à 6720 HABAY-LA-NEUVE, sera fermé jusqu'à nouvel ordre ;

**Art. 2:** La présente ordonnance de police sera portée à la connaissance du public dans la forme usitée et communiquée au Conseil communal en sa plus prochaine séance.

A Monsieur le Commissaire de police

Habay, le 24.03.2020,



**Le Bourgmestre,**

**S. BODEUX**